

à **Monsieur le Commissaire Enquêteur**
Enquête publique : Projet d'aménagement secteur de la Quinte à Liffré

Monsieur,

Après avoir pris connaissance de l'étude concernant le projet d'aménagement du secteur de la Quinte- La Bretonnière et suite à notre rencontre du 24 mars 2018 à la Mairie de Liffré, je vous prie de trouver ci-jointes les différentes remarques résumées sur les sujets abordés lors de notre entrevue.

1. Aménagement de la rue de Rennes

On constate qu'aucun aménagement de la rue de Rennes n'est clairement défini dans l'étude, malgré la grande augmentation de flux de voitures prévue et qui a l'air sous-estimée.

Le comptage pris en considération a été effectué fin juin 2016 et porte à environ 7500 véhicules/jour, or il semble que les mesures effectuées se sont produites lors de périodes de pré-vacances scolaires et ne reflètent pas la réalité quotidienne du flux des véhicules en période « normale ».

On peut remarquer que depuis cette date (près de deux ans), de nombreuses constructions ont été réalisées dans les nouveaux lotissements, ce qui augmente d'autant le nombre des véhicules.

De nombreux habitants de la partie Centre et Ouest de Liffré travaillent à Rennes et passent rue de Rennes afin de rejoindre l'A84.

2. Étude de la qualité de l'air et de la pollution atmosphérique.

Nous ne comprenons pas pour quelles raisons la MRAe Bretagne « n'a pas pu étudier, le dossier n°MRAe 2017-005439 faute de temps ».

En conséquence, elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

La qualité de l'air n'a donc pas été prise en compte dans ce dossier, particulièrement pour les maisons prévues d'être construites le long de l'autoroute.(CF page 111).

Extrait :

La localisation de la station la plus proche, située à Rennes, station fixe de typologie dite urbaine, ne permet pas de transposer les résultats relevés par celle-ci, mesurant la pollution moyenne observée dans un centre urbain, sur un territoire à dominante rurale tel que Liffré. Toutefois, la qualité de l'air sur Rennes étant globalement bonne, on peut considérer que celle sur Liffré l'est également, le trafic étant de moindre importance.

Il est à remarquer que la mesure de polluants prise aux abords d'une autoroute, ne peut pas être la même dans le cas où les véhicules roulent à 130 km/h que dans le cas où il existe des ralentissements ou un trafic très important

Une mesure de la qualité de l'air nous semble nécessaire afin d'informer les futurs propriétaires ou habitants.

3. Nuisances sonores

L'étude acoustique montre que actuellement le bruit est déjà important rue de Rennes en période diurne.

[Exemple au point 1 : Laeq=63 dB(A) et L50=57;5 dB(A).]

Ces nuisances ont été et seront fortement amplifiées depuis les mesures de l'étude acoustique.(cf &1 précédent) Contrairement à ce qui est indiqué page 125 – « risque pour la santé humaine »-, l'argument de maintenir un couvert végétal entre l'A84 et le futur quartier ne permettra pas l'atténuation suffisante des nuisances sonores.

4. Réduction de la vitesse

Aucune étude n'est menée sur le sujet, au même titre que l'aménagement de la rue de Rennes.

Comme soulevé dans l'enquête, il a été constaté que les les véhicules dépassent régulièrement la limitation autorisée et présentent un danger potentiel pour les riverains (sortie – entrée - stationnement, traversée de route pour les piétons etc...).

Si une solution de contournement (voir & 9 suivant), comme nous le proposons ci-après, n'est pas retenue, une réduction de la vitesse à l'entrée de la ville comme le font la plus part des municipalités (chicanes, 30 km /h ...) serait opportun.

5. Concertation des riverains :

Aucune concertation préalable avec les riverains n'a été menée, à notre connaissance (aucun courrier ou courriel) dans le cadre de ce projet, ce qui est bien dommage.

Il est à constater que les voisins le long de la rue de Rennes ne sont absolument pas informés du devenir de leur environnement proche.

6. Raccordement à l'assainissement

Le quartier existant de la Quinte, situé en entrée de ville, comporte de nombreuses habitations non-raccordées au réseau.

Lors des études menées en amont de la construction du lotissement de la Guérinais et suite à une erreur d'altimétrie, la municipalité n'a pu raccorder le secteur existant de la Quinte au réseau.

Les élus de la municipalité de la ville de Liffré nous avaient conseillé de ne pas entreprendre de travaux car une étude serait menée pour un raccordement futur avec ce projet d'aménagement de la Quinte.

Nous constatons qu'aucune proposition n'est faite en ce sens dans les documents disponibles.

7. Zone de rétention d'eau et suppression de la butte de terre à l'entrée de la ville.

Plusieurs retenues d'eau sont prévues dans ce projet.

Celle prévue à l'entrée de la ville nous laisse penser que le monticule de terre, installé lors de la construction de l'autoroute afin de réduire les nuisances sonores émanant de l'autoroute, serait détruit : ce qui aurait un impact sur les nuisances sonores de l'autoroute.

La barrière végétale ne sera pas suffisante pour atténuer le bruit de l'A84 si le monticule de terre est supprimé.

Par ailleurs, ces retenues d'eau apporteront encore plus de moustiques qu'aujourd'hui et présenteront de ce fait un risque sanitaire.



8. Habitat collectif

Nous constatons que l'aménagement du cœur d'îlot après le rond-point de l'A84 n'est pas très bien défini.

D'ailleurs, certains plans ne font apparaître aucun aménagement.

Sur le plan de composition, on constate que des petits collectifs sont prévus. Si cette option est retenue, quelle certitude avons nous d'avoir des « R+1+Attique », et non pas des collectifs de « R+3 » ou « R+4 », étant donné que cette phase de travaux ne sera définie que dans un deuxième temps, sans indication de délai, ce qui permet de nombreux changements...

On peut se poser aussi la question de savoir si un autre emplacement ne serait pas plus judicieux et utile: positionner des petits collectifs en entrée de ville, alors que le tissu urbain existant est de l'ordre de l'habitat individuel....

9. Proposition

Une solution de contournement de la zone aurait permis de solutionner, une partie de ces nuisances.

Nous constatons qu'à différents endroits de Liffré un effort est fait afin de diminuer la circulation sur la route principale de Liffré.

De même par exemple un contournement a été créé lors de l'aménagement de la zone de Sévailles pour rejoindre la route vers Gosné, depuis le rond-point de l'A84, réduisant d'autant la circulation sur l'ancienne route venant de Liffré vers Gosné.

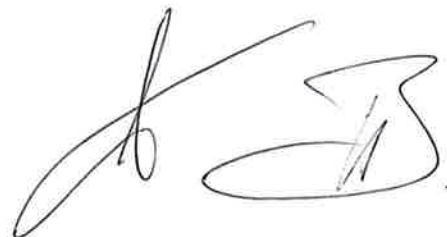
De la même manière, on pourrait imaginer détourner une partie de la circulation de la rue de Rennes par une voie qui démarrerait au rond-point de l'A84 qui longerait l'autoroute, en desservant les axes secondaires Nord-Ouest/Sud-Est, jusqu'à la rue du Centre commercial.

En effet l'axe routier partageant le lotissement aurait pu être décalé le long de la A84 depuis le rond-point existant à la sortie de l'A84 avant l'entrée de ville de Liffré côté Sud-Ouest, éloignant ainsi les constructions de maisons de l'autoroute et réduisant de ce fait les nuisances sonores de l'A84 et aurait en même temps servi de voie de délestage de la rue de Rennes depuis l'entrée de la ville.

En remplacement des maisons individuelles du bord de l'A84, il serait aussi peut-être plus judicieux de positionner le long de cette voie les habitats collectifs qui avec des plans bien étudiés pourraient servir d'écran naturels contre le bruit pour le cœur de l'îlot.

En effet on constate aujourd'hui de nombreux ralentissements quotidiens entre l'entrée et le centre de Liffré : de nombreux automobilistes également rentrent de leur activité sur Rennes et se rendent directement au centre commercial de Super U.
Cette voie permettrait un deuxième accès direct au centre commercial.

Espérant que nos réflexions seront transmises à qui de droit et prises en considération, veuillez accepter, monsieur, l'assurance de notre respectueuse considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of two distinct parts. The first part is a large, stylized 'C' with a long horizontal stroke extending to the right. The second part is a smaller, more compact signature, possibly 'IB', written below the first part.

Claude GOMBERT
Isabelle BARREAU